



## **A31 BIS**

# **La motion du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle**

Réunis ce mercredi 24 juin 2015 en réunion publique, les élus du conseil départemental ont adopté une motion relative au projet de construction de l'A31 bis (24 pour, 18 contre et 4 abstentions).

Voici le contenu de ce texte :

### **MOTION A31 BIS**

#### **Préambule**

L'Assemblée Départementale souligne que le débat sur l'A31 bis s'inscrit dans un contexte de transformation des mobilités qui relève tant de l'évolution du comportement des usagers que de la nécessité de s'inscrire résolument dans la préservation de l'environnement et des ressources dans une volonté de transition énergétique.

Aussi au regard de l'état d'avancement de la procédure et du débat public engagé et particulièrement riche, dont l'Assemblée Départementale se félicite, l'Assemblée demande que les approches privilégiant des solutions alternatives favorisant cette transition énergétique et préservant les ressources naturelles soient davantage étudiées et fassent l'objet de réponses plus précises avec l'octroi de moyens spécifiques et un calendrier permettant l'implication concrète de tous les partenaires dans le cadre de la procédure.

#### **L'Assemblée Départementale :**

- **RAPPELLE l'importance du projet d'A31 Bis pour le développement de l'ensemble de** la Lorraine et de la Meurthe-et-Moselle dans la mesure où cette infrastructure consolide la dorsale Nord - Sud de la Lorraine, seule région française à partager une frontière avec trois pays (Allemagne, Belgique, Luxembourg) et assoit en complément d'autres modes de transports notamment ferroviaire la vocation de carrefour européen de la Lorraine à la croisée de deux euro-corridors : corridor C2 des Pays-Bas à la Méditerranée, corridor C3 de l'Angleterre à l'Europe centrale.

- **RAPPELLE** que la saturation de cette voie s'explique par un trafic en forte hausse depuis 15 ans (+ 28 %) induisant une perturbation de la circulation et une accidentologie encore importante avec un fort taux de poids lourds impliqués.

- **S'INTERROGE** sur l'évolution du trafic sur le Sillon Lorrain et l'intérêt de disposer d'éléments sur l'origine des trafics.

- **INSISTE** fortement sur l'intérêt de développer des solutions alternatives notamment ferrées via le Luxembourg ou encore en matière de transfert modal vers le réseau navigable fluvial.

#### **Aussi, l'Assemblée Départementale :**

- **PROPOSE** que soit mis en place un **observatoire de l'évolution du trafic** (même esprit que l'observatoire sur la LGV) de façon à suivre l'évolution du trafic sur le sillon, (voire l'A30 et le raccordement à Belval), la capacité d'absorber les nouvelles augmentations de trafic, à analyser l'origine des flux, l'impact des solutions alternatives évoquées, notamment le fret ferroviaire.

- **DEMANDE** également que la future Conférence Territoriale de l'Action Publique puisse être régulièrement informée des analyses émanant de cet observatoire et qu'un travail y soit fait avec l'ensemble des AOT de façon à offrir une **nouvelle offre de déplacement, porteuse** d'avenir et respectueuse de l'environnement (ex : co-voiturage, auto-partage, électromobilité...)

- **SOUHAITE en conséquence la réalisation rapide de ce projet.**

**D'une façon générale, l'Assemblée départementale :**

- SE FELICITE de la position prise par la CIG (Commission Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise) le 29 mai, prenant acte de la participation active du Grand-Duché au débat public, notamment sur la thématique de la mobilité transfrontalière. La commission a également pris acte de la volonté des partenaires de favoriser le développement d'une mobilité collective durable grâce à une exploitation multimodale de l'autoroute élargie, afin d'encourager l'utilisation des transports en commun et le covoiturage.

- DEMANDE au regard de la part importante de trafic du transit poids lourds que l'état engage des négociations avec l'union européenne afin d'obtenir l'inscription du projet A31Bis / E21 au plan d'investissement pour l'Union européenne dit "**Plan Junker**" qui doit mobiliser au moins 315 milliards d'investissements publics et privés sur la période 2015 - 2017.

- SOUHAITE en concertation avec les positions prises par les collectivités du Sillon Lorrain que l'Etat prenne l'initiative de la création avec le Luxembourg et la Belgique, dans le cadre de conventions bilatérales, d'un mécanisme de contributions financières à un fonds spécifique de soutien aux investissements en faveur de la mobilité transfrontalière (infrastructures nouvelles, covoiturage, mobilité électrique,...) permettant notamment de contribuer au financement des travaux de l'A31 - E21

- PROPOSE, en cohérence avec le Conseil Départemental de la Moselle et le Conseil Régional de Lorraine, le déploiement, à l'échelle de la nouvelle région ACAL, d'un **dispositif expérimental d'éco taxe sur les poids lourds.**

- PREND ACTE de la décision du Parlement allemand de mettre en place un système de péage des véhicules pour l'utilisation des autoroutes et voiries nationales et de son impact sur les flux européens, renforçant aussi l'urgence d'un système de régulation des trafics au sein de la région ALCA.

- DESAPPROUVE le scénario de la concession étendue instituant un péage sur la section Bouxières / Fey. Cette hypothèse va à l'encontre à la fois de l'intérêt des Meurthe-et-Mosellans et des Lorrains qui utilisent cette voie pour des raisons professionnelles et du développement économique au regard des nombreuses zones d'activités existantes.

**Concernant le projet d'A31Bis, l'Assemblée départementale :**

- REGRETTE que le barreau sud-nancéien reliant Toul à Lunéville tout en étant interconnecté à la voie nord-sud N57 n'ait pas été retenue dans le rapport Mobilité 21 "pour un schéma national de mobilité durable"

. SOUHAITE disposer de tous les éléments sur la traversée de Nancy,

- RAPPELLE sa préférence pour un barreau Toul - Dieulouard concédé et autoroutier et dans ce cadre : DEMANDE à connaître le coût de ce barreau, SOUHAITE connaître les modalités qui seraient mises en œuvre afin que soit canalisé le trafic poids lourds au maximum sur le nouveau tracé, PRIVILEGIE en cohérence avec la contribution des élus du Toulousin un tracé reposant sur la réutilisation maximale des infrastructures existantes pour éviter de nouveaux prélèvements sur les terres agricoles et forestières et de nouvelles nuisances écologiques inutilement. L'Assemblée Départementale exclut en conséquence les hypothèses 1 et 2, CONSIDERE que la question du nombre d'échangeurs doit être abordée car le barreau doit participer au développement économique des territoires, DEMANDE la prise en compte des problématiques de traitement des nuisances et pollutions connexes, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air, DEMANDE aussi qu'il soit tenu compte des orientations de protection environnementale figurant dans la nouvelle charte du PNRL validée par la commission interministérielle du 27 janvier 2015.